

L'an Deux Mille Dix Neuf, le Douze Avril à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 4 avril, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques de Peretti, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Jacques de PERETTI, Madame Marie-Louise MARGAT, Madame Marie-Pierre VALETTE, Monsieur Franck DUVAL, Monsieur Julien VANIERE, Madame Marlies CABANEL, Monsieur Francis LASFARGUE, Madame Marie-Pierre DELATTAIGNANT, Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Gisèle FAUGERE, Monsieur Etienne CLOUP, Madame Nadine PERUSIN, Monsieur Toufik BENCHENA, Madame Carole DELBOS, Monsieur Gérald ZANIN, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Mélanie BASTOS, Monsieur Michel KNEBLEWSKI, Monsieur Romain BONDONNEAU, Madame Hélène COQ-LEFRANCQ, Monsieur Jean-Fred DROIN, Madame Véronique LENOEL, Madame Anick LE GOFF, Monsieur Franc CHAMPOU.

Procurations : Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET à Monsieur Julien VANIERE, Madame Isabelle TEIXEIRA à Monsieur Patrick ALDRIN, Madame Isabelle GRENOT-MALEVILLE à Monsieur Franck DUVAL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Toufik BENCHENA.

2019-27 ELECTION D'UN(E) NOUVEL(LLE) ADJOINT(E) AU MAIRE

Rapporteur : M. le Maire

<u>RESULTAT</u>	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	22
Bulletins nuls (Article L.66 du Code Electoral)	5
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
<u>A OBTENU</u> :	
- Monsieur Francis LASFARGUE	17

Monsieur Michel KNEBLEWSKI n'a pas souhaité participer au vote.

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions : M. BONDONNEAU, Mme COQ-LEFRANCQ, M. DROIN, Mme LENOEL, M. CHAMPOU), dit que Monsieur Francis LASFARGUE est élu en qualité d'Adjoint au Maire et qu'en application de l'article L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

2019-28 STATUT DE L'ELU - EVOLUTION DE L'INDEMNITE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que les indemnités de fonction des conseillers municipaux seront calculées comme indiqué ci-dessous à compter du 15 avril 2019 et que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Il décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

	Taux maximal de la strate (10.000-19.999 hab)	Taux retenu par le CM (en % de l'indice brut terminal)	Montant Brut €
Maire	65 %	60 %	2.333,63 €
Adjoint délégué à l'emploi, au développement économique et à l'occupation du domaine public	27,5 %	21 %	816,77 €
Adjoints (6)	27,5 %	19 %	738,98 €
Conseiller municipal délégué auprès du maire chargé des finances, de l'administration générale et des ressources humaines (1)		23.5 %	914,00 €
Conseillers municipaux délégués (3)		13 %	505,62 €

2019-29 CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONCESSION ET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – ELECTION DES MEMBRES

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Nombre de votants : **26**

Nombre de bulletins (en cas de vote à bulletin secret) :

Bulletins blancs ou nuls : **0**

Nombre de suffrages exprimés (bulletins – les blancs et les nuls) : **26**

Sièges à pourvoir : **5**

Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés/ 5 (nombre de sièges à pourvoir)) : **5,2**

Nombre de suffrage obtenus : **26**

	VOIX	NOMBRE DE SIEGE
Liste 1	26	5

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, proclame membres de la commission de concession et de délégation de service public :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
Monsieur Franck DUVAL	Madame Marie-Pierre DELATTIAGNANT
Madame Sophie COLARDEAU-TRICHET	Monsieur Julien VANIERE
Madame Marie-Pierre VALETTE	Madame Gisèle FAUGERE
Monsieur Patrick ALDRIN	Monsieur Francis LASFARGUE
Monsieur Jean-Fred DROIN	Monsieur Romain BONDONNEAU

2019-30 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA MISE EN PLACE D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE : MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION DE LA CONVENTION

[Rapporteur : Mme VALETTE](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le principe d'une prolongation, par avenant, de la Délégation de Service Public pour la fourrière automobile, pour une durée de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2019-31 PERSONNEL COMMUNAL – ADHESION AU GROUPEMENT D'EMPLOYEURS RURAL DU SARLADAIS

[Rapporteur : Mme CABANEL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion au GER du Sarladais et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de mise à disposition proposés par le GER du Sarladais en cas de besoin.

Il dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2019 et suivants.

2019-32 PERSONNEL COMMUNAL – ADHESION AU PROSPORT GEA

[Rapporteur : Mme CABANEL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion à PROSPORT 48 GEA et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de mise à disposition proposés par PROSPORT GEA 48.

Il dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2019 et suivants.

2019-33 PERSONNEL COMMUNAL – ORGANISATION DE L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE - AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIF 2016-2018

[Rapporteur : Mme CABANEL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention d'objectif 2016-2018 ci-annexé et dit que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets correspondants.

2019-34 PETITE ENFANCE – ENFANCE – JEUNESSE : CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT DES INTERVENTIONS

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme le dispositif prévu dans la délibération du 10 décembre 2018 et accepte les termes de la convention.

Il autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la dite convention et s'engage à inscrire au budget les sommes nécessaires tant en dépenses qu'en recettes pour l'exécution de la présente décision.

2019-35 ECLAIRAGE PUBLIC – ERADICATION DES LUMINAIRES BOULES – DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019

Rapporteur : Mme CABANEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention auprès de l'Etat (DETR 2019) pour l'opération d'éradication des luminaires boules, dans le cadre du programme du SDE et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires qui seront à établir.

Le budget et le plan de financement prévisionnels sont les suivants :

Montant total des travaux HT	55 177,88 €
Participation SDE 24 (45% du montant total HT)	- 24 830,05 €
Coût total HT acquitté par la commune, éligible à la DETR	30 347,83 €
Montant DETR sollicité	12 139,13 €
Reste à la charge de la commune	18 208,70 €
Taux DETR (% de la dépense acquittée par la commune)	40%

	MONTANT HT	%
DETR	12 139,13 €	40 %
Autofinancement	18 208,70 €	60%
TOTAL	30 347,83 €	

2019-36 TARIFS DES SERVICES PUBLICS – LOCATION DE SALLES, GALERIES ET ENFEUS

Rapporteur : M. LASFARGUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, à partir du 12 avril 2019, les tarifs des locations des galeries d'exposition, des salles municipales et des enfeus conformément aux tableaux et conditions définies en annexe de la délibération.

2019-37 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET GENRAL

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme exposés ci-dessous :

- ↪ 1 382 343.79 € au compte D001 en dépenses d'investissement
- ↪ 832 878.01 € au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement 2018
- ↪ 430 037.17 € au compte R002 en recettes de fonctionnement

EXECUTION DU BUDGET 2018			
	DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Fonctionnement	18 399 882.00 €	19 568 020.76 €	1 164 138.76 €
Investissement	7 581 085.39 €	7 760 910.03 €	179 824.64 €
REPORT 2017			
Fonctionnement	0.00 €	98 776.42 €	98 776.42 €
Investissement	1 562 168.43 €	0.00 €	- 1562 168.43 €
RESULTAT CUMULE 2018			
Fonctionnement	18 399 882.00 €	19 662 797.18 €	1 262 915.18 €
Investissement	9 143 253.82 €	7 760 910.03 €	- 1382 343.79 €
		TOTAL	- 119 428.61 €
RESTES A REALISER 2018			
Investissement	645 409.22 €	1 194 875.00 €	549 465.78 €
		RESULTAT GLOBAL 2018	430 037.17 €

2019-38 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE EAU
[Rapporteur : M. DUVAL](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme exposés ci-dessous :

- ↪ 278 402.95 € au compte R001 en recettes d'investissement
- ↪ 26 711.53 € au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement
- ↪ 659 868.23 € au compte R002 en recettes d'exploitation

EXÉCUTION DU BUDGET 2018			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
Exploitation	288 613.66€	423 227.59€	+134 613.93€
Investissement	1 027 146.11€	1 350 437.07€	+323 290.96€
REPORT 2017			
Exploitation		551 965.83€	+551 965.83€
Investissement	44 888.01€		-44 888.01€
RÉSULTAT CUMULÉ 2018			
Exploitation	288 613.66€	975 193.42€	+686 579.76€
Investissement	1 072 034.12€	1 350 437.07€	+278 402.95€
		TOTAL	+964 982.71€
RESTES A RÉALISER 2018			
Investissement	987 808.48€	682 694.00€	-305 114.48€
EXCÉDENT GLOBAL 2018			+659 868.23

2019-39 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE**ASSAINISSEMENT**Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme exposés ci-dessous :

- ↪ 47 612.57 € au compte D001 en dépenses d'investissement
- ↪ 66 490.58 € au compte 1068 pour couvrir le besoin d'investissement
- ↪ 306 761.91 € au compte R002 en recettes d'exploitation

<u>EXÉCUTION DU BUDGET 2018</u>			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
Exploitation	220 877.63 €	515 339.87 €	+294 462.24€
Investissement	595 648.24€	535 260.35€	-60 387.89€
<u>REPORT 2017</u>			
Exploitation		78 790.25 €	+ 78 790.25 €
Investissement		12 775.32 €	+12 775.32€
<u>RÉSULTAT CUMULÉ 2018</u>			
Exploitation	220 877.63 €	594 130.12 €	+373 252.49€
Investissement	595 648.24 €	548 035.67 €	-47 612.57€
			+325 639.49€
<u>RESTES A RÉALISER 2018</u>			
Investissement	18 878.01 €	0.00 €	-18 878.01€
<u>EXCÉDENT GLOBAL 2018</u>			+306 761.91€

2019-40 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE**EGLISE SAINTE MARIE**Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme exposés ci-dessous :

- ↪ 16 960.90 € au compte D001 en dépense d'investissement
- ↪ 16 960.90 € au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement 2018
- ↪ 34 404.95 € au compte R002 en recette d'exploitation

<u>EXÉCUTION DU BUDGET 2018</u>			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
Exploitation	21 106.95€	48 846.85€	+27 739.90€
Investissement	16 960.90€	14 713.55€	-2 247.35
<u>REPORT 2017</u>			
Exploitation		23 625.95€	+23 625.95€
Investissement	14 713.55€		-14 713.55€
<u>RÉSULTAT CUMULÉ 2018</u>			
Exploitation	21 106.95€	72 472.80€	+51 365.85
Investissement	31 674.45€	14 713.55€	-16 960.90€
		TOTAL	+34 404.95€
<u>EXCÉDENT GLOBAL 2018</u>			+34 404.95€

2019-41 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE**POLE EMPLOI**Rapporteur : Mme VALETTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme exposés ci-dessous :

- ↪ 17 273.70 € au compte D001 en dépenses d'investissement
- ↪ 2 599.11 € au compte 1068, pour couvrir le besoin d'investissement
- ↪ 26 999.00 € au compte R002 en recettes d'exploitation

<u>EXÉCUTION DU BUDGET 2018</u>			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
Exploitation	28 331.74€		-28 331.74€
Investissement	44 272.70€	42 553.71€	-1 718.99€
<u>REPORT 2017</u>			
Exploitation		57 929.85€	+57 929.85€
Investissement	15 554.71€		-15 554.71€
<u>RÉSULTAT CUMULÉ 2018</u>			
Exploitation	28 331.74€	57 929.82€	+29 598.11€
Investissement	59 827.41€	42 553.71€	-17 273.70€
		TOTAL	+12 324.41€
<u>EXCÉDENT GLOBAL 2018</u>			+12 324.41€

2019-42 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE**CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES**Rapporteur : M. LASFARGUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme exposés ci-dessous :

- ↪ 26 587.79 € à l'article R001, Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- ↪ 58 580.03 € à l'article D002, Résultat de fonctionnement reporté

<u>EXÉCUTION DU BUDGET 2018</u>			
	DÉPENSES	RECETTES	SOLDES
Exploitation	970 740.11€	899 572.32€	-71 167.79€
Investissement	149 994.41€	117 515.16€	-32 479.25€
<u>REPORT 2017</u>			
Exploitation		12 587.76€	+12 587.76
Investissement		59 067.04€	+59 067.04€
<u>RÉSULTAT CUMULÉ 2018</u>			
Exploitation	970 740.11€	912 160.08€	-58 580.03€
Investissement	149 994.41€	176 582.20€	+26 587.79€
		TOTAL	-31 992.24€
<u>RESTES A RÉALISER 2018</u>			
Investissement	650.04€	0.00 €	-650.04€
<u>DEFICIT GLOBAL 2018</u>			-32 642.28€

2019-43 FISCALITE – TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 contre : M. BONDONNEAU, Mme COQ-LEFRANCQ, Mme LENOEL) décide de fixer, pour chacune des trois taxes, les taux ci-après et dit que ces taux seront portés au cadre II – 2, colonne 10 de l'état n° 1259 intitulé « état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 » :

- Taxe d'habitation	13,59 %
- Foncier bâti	41,74 %
- Foncier non bâti	165,62 %

2019-44 FINANCEMENT DU BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la participation financière du budget général au budget annexe Centre Culturel et de Congrès et dit que le montant nécessaire à l'équilibre global du budget annexe Centre Culturel est enregistré au compte 67441 « subventions de fonctionnement exceptionnelle aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière ».

Il décide de surseoir à l'ouverture d'un compte au Trésor pour ce budget annexe.

2019-45 BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET GENERAL

[Rapporteur : M. le Maire](#)

Le Conseil Municipal, à la majorité (6 contre : M. BONDONNEAU, Mme COQ-LEFRANCQ, M. DROIN, Mme LENOEL, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU - 1 abstention : M. KNEBLEWSKI) dit que le Budget Primitif a été voté chapitre par chapitre, en fonctionnement et par opération en investissement et que les subventions versées aux associations ont été votées selon le tableau d'affectation annexé au budget.

Budget Général		
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
VOTE	17 638 000.00 €	17 207 962.83 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0.00 €	430 037.17 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	17 638 000.00 €	17 638 000.00 €
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
VOTE	5 052 246.99 €	5 885 125.00 €
RESTES A REALISER N-1	645 409.22 €	1 194 875.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 382 343.79 €	0.00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	7 080 000.00 €	7 080 000.00 €
TOTAL DU BUDGET	24 718 000.00 €	24 718 000.00 €

2019-46 BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE EAU[Rapporteur : M. DUVAL](#)

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions : M. BONDONNEAU, Mme COQ-LEFRANCQ, Mme LENOEL) dit que le Budget Primitif Eau a été voté par chapitre en sections d'exploitation et d'investissement avec les chapitres « Opérations d'Équipement » .

<u>Budget Annexe « Eau »</u>		
EXPLOITATION		
	DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
VOTE	1 085 000.00 €	425 131.77 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0.00 €	659 868.23 €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	1 085 000.00 €	1 085 000.00 €
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
VOTE	877 391.52 €	904 103.05 €
RESTES A REALISER N-1	987 808.48 €	682 694.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00 €	278 402.95 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 865 200.00 €	1 865 200.00 €
TOTAL DU BUDGET	2 950 200.00 €	2 950 200 .00 €

2019-47 BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT[Rapporteur : M. DUVAL](#)

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions : M. BONDONNEAU, Mme COQ-LEFRANCQ, Mme LENOEL) dit que le Budget Primitif Eau a été voté par chapitre en sections d'exploitation et d'investissement avec les chapitres « Opérations d'Équipement » .

<u>Budget Annexe « Assainissement »</u>		
EXPLOITATION		
	DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
VOTE	814 000.00 €	507 238.09 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0.00 €	306 761.91 €
TOTAL SECTION EXPLOITATION	814 000.00 €	814 000.00 €
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
VOTE	715 009.42 €	781 500.00 €
RESTES A REALISER N-1	18 878.01 €	0.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	47 612.57 €	0.00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	781 500.00 €	781 500.00 €
TOTAL DU BUDGET	1 595 500.00 €	1 595 500 €

2019-48 BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE EGLISE SAINTE MARIE[Rapporteur : Mme VALETTE](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que le Budget Primitif « Eglise Sainte Marie » a été voté par chapitre en section d'exploitation et d'investissement.

Budget Annexe « Ste Marie »		
EXPLOITATION		
	DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
VOTE	83 500.00 €	49 095.05 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0.00 €	34 404.95 €
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	83 500.00 €	83 500.00 €
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
VOTE	54 539.10 €	71 500.00 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	16 960.90 €	0.00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	71 500.00 €	71 500.00 €
TOTAL DU BUDGET	155 000.00 €	155 000.00 €

2019-49 BUDGET PRIMITI 2019 – BUDGET ANNEXE POLE EMPLOI[Rapporteur : Mme VALETTE](#)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que le Budget Primitif « Pôle Emploi » a été voté par chapitre en sections d'exploitation et d'investissement.

Budget Annexe « Pôle Emploi »		
EXPLOITATION		
	DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
VOTE	26 999.00 €	0.00 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0.00 €	26 999.00 €
TOTAL SECTION EXPLOITATION	26 999.00 €	26 999.00 €
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
VOTE	12 324.41 €	29 598.11 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	17 273.70 €	0.00 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	29 598.11 €	29 598.11 €
TOTAL DU BUDGET	56 597.11 €	56 597.11 €

2019-50 BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES

Rapporteur : M. LASFARGUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dit que le Budget Primitif « Centre Culturel et de Congrès » a été voté par chapitre en sections d'exploitation et d'investissement.

<u>Budget Annexe « Centre Culturel »</u>		
EXPLOITATION		
	DEPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
VOTE	918 419.97 €	977 000.00 €
RESTES A REALISER N-1	0.00 €	0.00 €
RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	58 580.03 €	0.00 €
TOTAL SECTION EXPLOITATION	977 000.00 €	977 000.00 €
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
VOTE	170 349.96 €	144 412.21 €
RESTES A REALISER N-1	650.04 €	0.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00 €	26 587.79 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	171 000.00 €	171 000.00 €
TOTAL DU BUDGET	1 148 000.00 €	1 148 000.00 €

2019-51 INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION AVENUE GAMBETTA / PLACE MARC BUSSON

Rapporteur : M. VANIERE

Le Conseil Municipal, à la majorité (4 contre : Mme COQ-LEFRANCQ, Mme LENOEL, Mme LE GOFF, M. CHAMPOU - 1 abstention : M. BONDONNEAU) approuve le projet d'installation du dispositif de vidéoprotection dont le montant est estimé à 10 982,68 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande et à la modification du dispositif existant et autorisé (n°17A248184).

2019-52 VOIRIE – CONVENTION POUR UNE OPERATION DE SECURITE ROUTE DEPARTEMENTALE N°704 A SARLAT-LA CANEDA

Rapporteur : M. DUVAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les dispositions de la convention avec le Département de la Dordogne et la Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN), fixant les conditions techniques, administratives et financières de cette opération dont les principales sont les suivantes :

- Le Département assure l'aménagement du carrefour, pour un montant estimatif de 17 500 € HT soit 21 000 € TTC, tout en sachant qu'au préalable il fera l'acquisition de la parcelle cadastrée AS N°325 nécessaire à la réalisation desdits travaux ;
 - La Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir (CCSPN) participe financièrement à hauteur de 1/3 du montant estimatif HT à savoir un montant estimatif de 5 833 € HT.
- Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

2019-53 ECLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT FOYER LUMINEUX TUNNEL CROIX D'ESPIT

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public et approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 1.953,85 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 814,10 € HT.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

2019-54 ECLAIRAGE PUBLIC – ERADICATION DES LUMINAIRES BOULES 2EME TRANCHE

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux divers de renouvellement de l'éclairage public et approuve le dossier qui lui est présenté, d'un montant de 66.213,46 € TTC.

Il s'engage à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, à compter de la réception du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes, les sommes dues, à modifier cette somme en fonction du montant définitif lorsque les travaux seront terminés et auront fait l'objet d'un décompte définitif récapitulatif des travaux et prestations réalisés par l'entreprise et le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et à créer les ressources nécessaires au paiement. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la Commune de SARLAT LA CANEDA, soit 30.347,83 € HT.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires qui seront établies.

2019-55 ECLAIRAGE PUBLIC - EFFACEMENT DES RESEAUX D'ELECTRICITE RUE DU COMMANDANT MARATUEL

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la participation financière de la commune à l'opération d'effacement de réseaux considérée, dans les conditions suivantes :

- Montant estimé de l'opération en € TTC :	166 890,70 €
- Montant estimé de l'opération en € HT :	139 075,58 €
- Restant à financer (60% HT) :	83 445,35 €
- Taux de taxe communale non reversée au SDE 24 :	75,00 %
- Participation communale demandée :	62 584,01 €

Il s'engage à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24 sur la base du calcul provisoire qui vient d'être évoqué et à modifier cette somme en fonction du montant définitif des travaux effectivement réalisés, au vu du décompte définitif.

Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires qui seront à établir à cet effet.

2019-56 ECLAIRAGE PUBLIC - OPERATION D'INVESTISSEMENT RUE DU COMMANDANT MARATUEL

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au SDE 24 de faire réaliser pour le compte de la commune les travaux qui viennent de lui être exposés et accepte les plans et devis estimatifs relatifs aux travaux.

Il s'engage à régler au SDE 24 les sommes dues, à la réception du chantier à partir de la production du décompte définitif des travaux et à l'émission du titre de recettes et à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune de Sarlat-La Canéda, soit 25.378,57 € HT.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le SDE 24 et il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement de l'opération.

2019-57 EFFACEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION AU TITRE DU PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL DES RESEAUX D'OPERATEURS TELEPHONIQUES – RUE DU COMMANDANT MARATUEL

Rapporteur : M. ALDRIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne, en vertu des dispositions prévues à l'article 2 de la loi MOP, le SDE 24, en qualité de maître d'ouvrage désigné, pour faire réaliser, pour le compte de la communes, les travaux d'effacement rue du Commandant Maratuel tels qu'ils figurent sur les plans et devis présentés et approuve les plans et devis estimatifs relatifs aux travaux.

Il s'engage à rembourser au SDE 24 les sommes dues, à la réception du chantier à partir de la production du décompte définitif qui sera adressé à la commune à cet effet, établi en fonction du coût réel des dépenses effectuées et à créer les ressources nécessaires au paiement des sommes dues au SDE 24. Cette dépense obligatoire sera inscrite au budget de la commune.

Il accepte de se conformer à l'ensemble des conditions particulières définies par le SDE 24 et il autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement de l'opération et notamment la convention tripartite qui vous est aujourd'hui soumise.

Décision du Maire en vertu des délégations qui lui ont été confiées par le Conseil Municipal (article L 2122.22 du CGCT) depuis la dernière séance :

- *MAPA – Avenant n°1 au marché de renouvellement réseau EP divers secteurs*
- *Avenant n°1 au marché de fournitures et services relatif à la mise à disposition, la pose, l'entretien et la maintenance de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires*
- *Fixation tarifs du Festival de Musique classique « Les Musicales »*
- *Défense des intérêts de la commune contre l'association Horse Club du Périgord Noir*